

Image not found or type unknown



Demission pour droit au chômage

Par **naestrark**, le **05/10/2012 à 07:55**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en CDI depuis 2ans, mon entreprise a été racheté cette année le 01/07/2012. Depuis je ne me sens pas bien, nausé, stress lié à la direction.rnJe sais que si je démissionne je n'ai pas le droit au chômage.rnJe voudrais savoir si j'ai un éventuel recourt autre que trouvé un autre emploi (qui même si je cherche est très difficile)rnrnSeconde question, si je trouve un CDD de 1 mois, est-ce que cela me redonne mes droits au chômage ou dois-je attendre les 3mois?rnrnMerci de vos réponses, je dois prendre des décisions pour mon bien être.

Par **edith1034**, le **05/10/2012 à 08:00**

vous perdrez tout dans les deux casrnrnil faut signer un accord transactionnel de rupture de contrat de travailrnrnpour tout savoir :rnrn<http://www.fbis.net/ruptureW.htm>

Par **Lag0**, le **05/10/2012 à 08:19**

[citation]il faut signer un accord transactionnel de rupture de contrat de travail
[/citation]rnBonjour,rnUne transaction n'est possible qu'après un licenciement, ce qui n'est pas le cas ici...rnLe salarié peut, en revanche, proposer une rupture conventionnelle à son employeur mais celui-ci peut, bien entendu, refuser...